

965^e séance

Lundi 27 octobre 1975, à 11 heures.

Président : M. Roberto MARTINEZ ORDOÑEZ (Honduras).

A/SPC/SR.965

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (*suite*)
[A/10050-S/11638, A/10052-S/11641, A/10103-S/11708, A/SPC/174, A/SPC/L.327] :

a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022);

b) Rapport du Secrétaire général (A/10281)

DISCUSSION GENERALE (*suite*)

1. M. BAROODY (Arabie Saoudite), présentant une motion d'ordre, dit que, malgré son absence à la 964^e séance de la Commission pour cause de maladie, il a appris que le représentant d'Israël avait accusé son gouvernement d'avoir des relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Tout en sachant que le représentant de la République arabe libyenne a répondu aux remarques du représentant d'Israël à cette même séance, M. Baroody souhaite exercer le droit de réponse de sa délégation à la séance en cours.

2. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objection il considérera que la Commission décide de souscrire à la demande du représentant de l'Arabie Saoudite.

Il en est ainsi décidé.

3. M. BAROODY (Arabie Saoudite), exerçant son droit de réponse, dit que la politique de son gouvernement en ce qui concerne l'Afrique du Sud est parfaitement claire : il ne maintient ni n'autorise de relations d'aucune sorte avec le régime d'*apartheid*. S'il est toujours possible que des individus isolés arrivent parfois à entretenir des relations illicites avec l'Afrique du Sud, l'opposition de son gouvernement à cet égard reste inébranlable. A titre d'exemple, M. Baroody souligne qu'il y a quelques années son gouvernement n'a même pas accordé au Gouvernement sud-africain l'autorisation d'établir en Arabie Saoudite un bureau en vue d'organiser des voyages de musulmans sud-africains souhaitant effectuer un pèlerinage à la Mecque. Pour ce qui est des allégations suivant lesquelles l'Arabie Saoudite achèterait de l'or à l'Afrique du Sud, M. Baroody fait remarquer que dans le cas d'achats effectués sur le marché libre, il n'est pas possible de déterminer le pays d'origine de l'or.

4. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que l'ONU est antisémite en raison de l'adoption, par la Troisième Commission à sa 2134^e séance, d'un projet de résolution¹ dans lequel il est dit que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale. Une campagne systématique est actuellement menée aux Etats-Unis

en vue de dénoncer les Arabes comme antisémites et d'acheter les votes africains à l'ONU avec la promesse d'une assistance économique. En aucune façon, les Arabes ne peuvent être antisémites, étant eux-mêmes sémites. La querelle qui les oppose à Israël ne porte pas sur le judaïsme, mais sur le sionisme. En tant que doctrine élaborée par les descendants d'Européens convertis au judaïsme, le sionisme constitue un élément étranger dans le corps politique du Moyen-Orient. Les colonialistes sionistes ont discrédité le judaïsme en le vidant de son contenu religieux et en lui donnant une forme géographique. Les Juifs orientaux sont les frères des Arabes. Les Juifs européens pourraient également être les frères des Arabes, mais jamais aux dépens du peuple palestinien, qui est issu de cette région qu'il habite. Si Israël souhaite survivre au Moyen-Orient, il doit par conséquent chercher à le faire avec l'accord de ses voisins au lieu de s'opposer à eux.

5. De nombreux fonctionnaires et représentants élus du Gouvernement des Etats-Unis cherchent à ternir la réputation des nations arabes sémites. Ils dénoncent les Arabes en tant que terroristes, mais ils oublient fort à propos le groupe Stern et d'autres groupes sionistes. Il faut leur rappeler que l'islam ne pratique aucune discrimination, alors que la discrimination existe toujours aux Etats-Unis, même si elle est en théorie rejetée. Sur le plan de la civilisation, les Etats-Unis sont encore de nouveaux venus et ils ne devraient pas se permettre de donner des leçons aux Arabes sans lesquels il n'y aurait pas eu la civilisation de la Renaissance en Europe.

6. Les Etats-Unis et certains pays européens tentent de creuser un fossé entre les Arabes et les Africains sur la question du sionisme. M. Baroody tient à rappeler qu'il a personnellement animé et mené à bien une campagne à l'ONU pour que le principe de l'autodétermination soit reconnu comme un droit dans le plein sens du terme, non pas au profit des Etats arabes, la plupart d'entre eux ayant déjà accédé à l'indépendance, mais pour ceux qui, en Afrique et en Asie, étaient encore sous la domination coloniale. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a accusé injustement les Arabes de chercher à détruire l'ONU en insistant pour faire adopter une résolution qui mettait sur le même plan le sionisme et le racisme. Ce sont toutefois les sionistes qui pourraient détruire l'ONU en forçant les Etats-Unis à s'engager dans une troisième guerre mondiale. Les Etats arabes rejettent les notions de pureté raciale et d'exclusivisme contenues dans le sionisme et c'est la raison pour laquelle ils ont appuyé la résolution sur le sionisme à la Troisième Commission.

7. Finalement, M. Baroody a été soulagé d'apprendre que les auteurs de l'attentat à la bombe commis au siège de la Mission des Etats-Unis d'Amérique le matin même aient déclaré qu'ils étaient portoricains, car sinon on aurait automatiquement attribué l'incident aux Arabes.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes, point 68 de l'ordre du jour, document A/10320, par. 27, projet de résolution III.

8. M. ALLISON (Nigéria), présentant le projet de résolution A/SPC/L.327 au nom de ses auteurs, dit que l'*apartheid*, qu'il soit appelé "développement séparé" ou "liberté séparée", est un crime contre l'humanité. Cette doctrine pénètre à tel point la société sud-africaine que tout individu dans le pays est officiellement classé selon des critères raciaux. A l'heure actuelle, par suite d'une politique délibérée du Gouvernement sud-africain, la vaste majorité non blanche doit être reléguée dans seulement 13 p. 100 des terres où une existence misérable les attend. En outre, les Africains devront être munis de laissez-passer pour pouvoir travailler dans les zones blanches et seront exploités en tant que main-d'oeuvre bon marché. Ainsi, ils sont devenus paradoxalement des travailleurs migrants sur la terre où ils sont nés, privés de tous droits politiques, économiques et sociaux. Contrairement aux affirmations du Gouvernement sud-africain, les "bantoustans" accentueront encore l'état de dépendance de la population africaine d'Afrique du Sud et c'est là la pire manifestation de l'*apartheid*.

9. M. Allison attire l'attention sur le troisième alinéa du préambule du projet de résolution, où est réaffirmée la légitimité de la lutte du peuple sud-africain sous la conduite de ses mouvements de libération nationale. Le paragraphe 2 du projet de résolution dénonce la politique des "bantoustans" en tant que mesure destinée à balkaniser l'Azanie et à porter atteinte à son intégrité territoriale. Au paragraphe 3, il est demandé à tous les gouvernements et à toutes les organisations de refuser de reconnaître l'indépendance factice des "bantoustans", conformément au principe juridique établi selon lequel il est impossible à un gouvernement de déléguer un pouvoir qu'il ne possède pas légalement.

10. Le PRESIDENT annonce que la Jamaïque souhaite se porter coauteur du projet de résolution. En outre, il fait remarquer que deux corrections doivent être apportées au texte espagnol de façon qu'il corresponde au texte original anglais. Ces corrections seront indiquées dans le document A/SPC/L.327 et Corr.1.

11. M. CHAUDHURY (Bangladesh) déclare que la lutte contre l'*apartheid* comporte deux aspects – un aspect humanitaire et un aspect fondamentalement politique – qui sont indivisibles. Considérer le problème comme se rapportant uniquement aux droits de l'homme est incompatible avec la situation réelle et ne fait que renforcer l'offensive diplomatique effrénée de la dernière heure que le régime sud-africain a lancée pour lutter contre son isolement total. La délégation du Bangladesh partage entièrement les vues du Comité spécial contre l'*apartheid* qui a souvent insisté sur la nature essentiellement politique du problème. C'est pourquoi elle se félicite de la participation des représentants du Congrès national africain (ANC) d'Afrique du Sud et du Congrès panafricaniste (PAC) d'Azanie, représentants authentiques du peuple sud-africain, à l'examen de la question de l'*apartheid* à la Commission politique spéciale.

12. On dispose de données très abondantes sur l'aspect droits de l'homme de la question de l'*apartheid* et ce n'est que par l'élimination totale de cette politique odieuse que l'on pourra apaiser l'angoisse de la communauté internationale et rendre sans objet sa condamnation sans équivoque. Il est réconfortant de noter que la grande majorité

des orateurs n'ont pas été trompés par les tentatives faites par l'Afrique du Sud pour masquer ses intentions véritables. Dans un monde où l'interdépendance de toutes les nations a été reconnue à maintes reprises, l'existence et l'acceptation de l'*apartheid* constituent un obstacle sérieux à la coopération internationale et une menace latente à la paix et à la sécurité internationales. Il ne saurait y avoir de paix sans justice et la paix doit reposer sur la solidarité intellectuelle et morale de tous les hommes.

13. Bien que la délégation du Bangladesh se félicite de l'intensification de la lutte contre l'*apartheid* et l'appuie sans réserve, elle note avec préoccupation que l'Afrique du Sud est encore soutenue dans son attitude intransigeante par bon nombre des partenaires économiques et militaires qui sont le mieux à même d'influencer ses actes. Ce soutien demeure le principal obstacle à l'élimination de l'*apartheid*. Le régime Vorster continue de créer d'autres obstacles : le fait que son budget militaire ait doublé en 1974/75; l'intensification des mesures répressives dirigées contre tous ceux qui s'opposent à l'*apartheid*, qu'ils soient noirs ou blancs; la détention des prisonniers politiques qui se poursuit et le durcissement des lois répressives. La décision la plus odieuse de ce régime est peut-être la mise en application rapide de sa politique des "bantoustans". Il semble incompréhensible qu'un plan tendant à réinstaller la majorité des habitants dans des zones représentant le septième de la superficie du pays puisse être justifié en tant que solution qui mettrait fin à la discrimination raciale et conduirait à l'autodétermination.

14. Les tentatives faites par l'Afrique du Sud pour sortir de son isolement en lançant une nouvelle offensive diplomatique et publicitaire pour expliquer sa politique, en offrant une aide économique aux Etats africains et en cherchant à résoudre le problème de la Rhodésie du Sud, témoigne du succès de la pression internationale et de la lutte persistante et courageuse du peuple opprimé en Afrique du Sud même. Ces tentatives échoueront inévitablement parce que l'Afrique du Sud se trouve aux prises avec la conscience collective de l'humanité. Il ne saurait y avoir de compromis avec le racisme. La communauté internationale a nettement indiqué qu'il était nécessaire d'accorder une amnistie inconditionnelle à tous les prisonniers et réfugiés politiques, d'abroger toutes les lois répressives et de laisser le peuple sud-africain dans son ensemble exercer son droit à l'autodétermination conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Il est maintenant nécessaire d'envisager les moyens qui permettront d'atteindre ces objectifs.

15. Des signes de changement récents, particulièrement bienvenus, ont créé un nouveau cadre pour la campagne contre l'*apartheid*. En Afrique du Sud, la volonté de résister s'est renforcée malgré des arrestations et des déportations massives. A l'étranger, la décision de rejeter les pouvoirs de la délégation sud-africaine prise par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session [résolution 3206 (XXIX)] et la demande qu'elle a adressée au Conseil de sécurité [résolution 3207 (XXIX)] le priant d'examiner la question ont rappelé la nécessité de sauvegarder l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies. Le changement de régime au Portugal, aboutissant à l'indépendance des anciennes colonies de ce pays, a brisé les reins à l'alliance impie qui existait en Afrique australe. La dénonciation de l'Accord de Simonstown de 1955 et la décision prise par la France, en

août 1975, d'interdire la vente d'armes à usage continental sont des signes encourageants, encore qu'incertains, de l'isolement militaire de l'Afrique du Sud.

16. Au cours de l'année marquant le trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les Etats Membres de l'Organisation doivent, collectivement et individuellement, réaffirmer leur volonté de mettre fin, par tous les moyens possibles, au racisme et à la discrimination et redoubler d'efforts dans ce sens. La délégation du Bangladesh souscrit entièrement aux recommandations qui se trouvent au chapitre II du rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022) et les appuiera dans la mesure de ses moyens. Dans son premier discours à la nation, le Président du Bangladesh a déclaré que son pays poursuivrait sa politique d'opposition au racisme, à l'*apartheid*, au colonialisme et au néo-colonialisme, comme le stipule la Constitution. Cette opposition à l'oppression est inscrite dans les traditions de la nation bengalaise qui a foi en la condition suprême de l'être humain et en l'égalité inhérente de tous les hommes. Le peuple du Bangladesh est décidé à éliminer la manifestation la plus criante de l'oppression dans le monde d'aujourd'hui, à savoir l'*apartheid* en Afrique du Sud.

17. M. FEZZANI (Tunisie) dit que, grâce aux efforts inlassables du Comité spécial, l'opinion publique mondiale a pu être informée des horreurs de la politique du régime raciste d'Afrique du Sud. Il ressort des déclarations des représentants des mouvements de libération sud-africains que les conditions sont encore plus tragiques que ne l'indique le rapport du Comité spécial. Il est difficile de comprendre comment un Etat qui n'a pas tenu compte des nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies peut encore garder son statut d'Etat Membre. L'Assemblée générale, en refusant, à sa vingt-neuvième session, de reconnaître les pouvoirs de la délégation du régime d'*apartheid*, a reflété la position de l'écrasante majorité des Etats Membres et accentué l'isolement de l'Afrique du Sud sur la scène internationale. Au Conseil de sécurité, la plupart des orateurs ont flétri l'*apartheid* comme un système hideux contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et c'est seulement grâce au veto de trois Etats membres permanents du Conseil que l'Afrique du Sud a pu éviter son exclusion de l'Organisation. La vague de réprobation de 1974 a conduit le représentant de l'Afrique du Sud à faire des promesses et des déclarations selon lesquelles son gouvernement ferait tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer toute discrimination fondée sur la race ou la couleur. Mais quelques jours plus tard, le 12 novembre 1974, le Ministre de l'intérieur et de l'information d'Afrique du Sud déclarait sans ambages qu'il n'était pas question de s'attendre à ce que l'Afrique du Sud renonce à sa politique de développement séparé pour se conformer à la règle majoritaire et assurer l'intégration. Le 16 novembre, le Premier Ministre a informé les dirigeants noirs que le principe "à chacun une voix" ne serait jamais appliqué en Afrique du Sud. En conséquence, il ne peut y avoir la moindre équivoque sur les intentions réelles du régime de Pretoria. La délégation tunisienne est convaincue depuis longtemps que ce régime ne renoncera pas à sa politique d'*apartheid* par souci de justice ou par respect de la communauté internationale. Le Président de la République tunisienne a toujours flétri vigoureusement la politi-

que d'*apartheid* et appelé l'attention sur la situation dangereuse qui existe en Afrique du Sud et qui constitue une menace à la paix aussi bien en Afrique que dans le monde. A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, il a réaffirmé la solidarité agissante du Gouvernement et du peuple tunisiens avec tous les peuples victimes de l'oppression et de la discrimination raciale, notamment ceux d'Afrique du Sud et de Palestine, dans leur lutte héroïque pour retrouver leur liberté et recouvrer leurs droits légitimes.

18. L'*apartheid* se fonde sur la doctrine nazie de la hiérarchie des races. Cette classification rétrograde est une atteinte à la dignité de l'homme que tous les Africains ressentent comme une insulte à tout le continent africain. Les Arabes d'Afrique et d'Asie, nourris aux hautes valeurs de l'islam et du christianisme, de l'esprit de tolérance et d'égalité entre tous les hommes, partagent les sentiments de leurs frères victimes de l'*apartheid*, surtout qu'eux aussi subissent depuis plus de 25 ans, en Palestine, une autre forme de discrimination raciale plus complexe s'inspirant d'une philosophie identique, le sionisme. Ce n'est donc pas par hasard que les relations entre Israël et l'Afrique du Sud ne cessent de se resserrer. Le rapport du Comité spécial décrit les liens de plus en plus étroits qui se nouent entre les deux régimes, en violation des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima du 25 au 30 août 1975, s'est déclarée vivement préoccupée par la coopération croissante entre ces deux régimes racistes dans les domaines militaire, politique, diplomatique, économique et culturel. La politique du régime sud-africain est hostile à l'ensemble de l'Afrique. Sentant son isolement grandir après la fin de la domination portugaise en Afrique australe, ce régime a porté son budget militaire de 305 millions de rands pour l'exercice 1971/72 à 948 millions de rands – soit 3,7 p. 100 du produit national brut – pour l'exercice 1975/76, parce qu'il se considère le gardien de l'Afrique australe. Son armée de mieux en mieux équipée est chargée à l'intérieur du pays du maintien et de la consolidation du pouvoir de la minorité raciste, en lui servant d'instrument notamment pour l'instauration des "bantoustans". La délégation tunisienne estime que la création de ces entités artificielles a pour but de diviser le peuple azanien et de compromettre l'intégrité territoriale de l'Afrique du Sud. Sur le plan extérieur, l'armée sud-africaine est chargée de maintenir l'occupation illégale de la Namibie, d'assurer le soutien du régime chancelant de Smith au Zimbabwe et de faire planer une menace constante sur les jeunes Etats de l'Afrique australe, en particulier sur les anciennes colonies portugaises. Le régime raciste a pu poursuivre cette politique parce que les sanctions décidées par l'Organisation des Nations Unies n'ont pas été appliquées par tous les Membres. Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie à la 2369^e séance plénière de l'Assemblée générale le 1^{er} octobre 1975, les pays épris de paix et de liberté doivent mettre fin à toute activité susceptible de renforcer le potentiel politique, militaire ou économique du régime sud-africain et doivent exercer une pression en vue de l'amener à négocier avec les mouvements de libération.

19. A l'occasion du trentième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, la délégation

tunisienne exprime le vœu que tous les États Membres sans exception prendront conscience de la portée de l'affront que représente pour l'Afrique tout entière la poursuite de l'*apartheid* et des risques graves de la politique d'armement intensif du régime de Pretoria. Une pression unanime et sans failles, conforme aux résolutions des Nations Unies, jointe à la lutte héroïque des nationalistes sud-africains, abrégera les souffrances du peuple azanien, amènera le régime de Vorster à libérer les prisonniers politiques et à mettre fin à sa politique d'*apartheid* et de "développement séparé". Le dialogue avec les dirigeants de l'ANC et du PAC, seuls représentants légitimes de la majorité de la population, permettra l'avènement d'une Afrique du Sud où tous les hommes, sans distinction de couleur, de race ou de croyance, pourront participer à l'édification d'un pays uni, démocratique et antiraciste.

20. M. DAGBA (Togo) rappelle la préoccupation constante de son gouvernement, devant la situation alarmante qui prévaut en Afrique du Sud et qui représente une menace permanente pour la paix dans cette région et pour la sécurité internationale. Pendant longtemps, l'opinion mondiale avait caressé l'espoir que les appels pressants lancés par l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique du Sud allaient être entendus et qu'une solution pacifique et une politique de raison l'emporteraient sur l'obstination et l'instinct criminel de l'Afrique du Sud : c'était mal connaître Vorster et sa clique. Les mesures de diversion, de prétendue "détente" ou de "dialogue" qui constituent la réponse de Vorster n'ont pas rencontré d'écho favorable et sa politique de charme auprès des pays africains n'a guère eu de succès.

21. Il est maintenant clair que la libération de la Namibie et du Zimbabwe, l'élimination de l'*apartheid* et de la politique des "bantoustans" ne pourront être obtenues qu'en suivant la voie préconisée dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et dans la Déclaration sur l'Afrique australe publiée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa neuvième session extraordinaire, tenue à Dar es-Salam du 7 au 10 avril 1975. La délégation togolaise convient, avec le Comité spécial contre l'*apartheid*, que la politique de "développement séparé" inaugurée par Pretoria pour semer la confusion doit être condamnée. A l'occasion de son Trentième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies devrait ne pas perdre de vue que la situation en Afrique du Sud continue de se dégrader; pour cette raison, la délégation togolaise lance à nouveau un vibrant appel aux peuples et aux pays épris de paix, pour qu'ils soutiennent sans réserve les nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies contre le régime raciste. Elle exhorte tous les pays et toutes les grandes puissances à transcender leurs intérêts individuels et à refuser d'être de connivence avec ce régime.

22. Le Gouvernement togolais ne ménage pour sa part aucun effort pour contribuer au triomphe de l'idéal démocratique et à l'avènement d'un gouvernement par la majorité en Afrique du Sud. Il appuie toutes les recommandations allant dans ce sens et donne son soutien indéfectible aux vaillants combattants de la liberté, à la population opprimée d'Afrique du Sud et aux prisonniers politiques du régime raciste, qui luttent et meurent pour une juste et noble cause.

23. M. CRAIG (Irlande) fait observer que les délibérations de la Commission ont une fois de plus mis en lumière les

préoccupations de la communauté internationale devant la persistance en Afrique du Sud d'un système organisé de discrimination raciale, destiné à maintenir le gouvernement par la minorité. Comme chacun sait, le Gouvernement irlandais abhorre la politique d'*apartheid* et il l'a clairement indiqué en maintes occasions. De ce fait, la délégation irlandaise ne procédera pas à une analyse détaillée du système d'*apartheid*, mais examinera plutôt les faits récents et les perspectives actuelles.

24. Les déclarations qu'avaient faites les dirigeants du Gouvernement sud-africain au moment du transfert imminent des pouvoirs aux peuples des territoires sous domination portugaise avaient fait naître l'espoir de changements profonds dans la politique de l'Afrique du Sud. Cette dernière avait quelque peu modifié sa manière d'aborder les problèmes de la Rhodésie du Sud et de la Namibie, sans donner pour autant la preuve de changements suffisamment importants pour satisfaire les exigences légitimes des Nations Unies et de la communauté mondiale. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud elle-même, le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* montre clairement la minceur des changements survenus. Après avoir déclaré ouvertement qu'il avait l'intention de mettre fin à toutes les formes de discrimination superflues et de caractère purement irritant, le Gouvernement sud-africain n'y avait pas donné suite. La majorité des changements opérés n'ont visé qu'à modifier l'apparence et non la réalité des choses. En fait, ils ont seulement servi à faire apparaître dans toute leur ampleur la législation et les règlements discriminatoires en vigueur en Afrique du Sud. Les inégalités et les injustices fondamentales du système reposent sur une discrimination que le Gouvernement sud-africain considère comme nécessaire. L'injustice fondamentale du système de "développement séparé", en vertu duquel les quatre cinquièmes des terres sont alloués à une minorité qui représente un cinquième de la population, entraîne automatiquement d'autres. Le système des "bantoustans" n'est qu'un leurre, et l'intention du Gouvernement sud-africain d'accorder leur "indépendance" aux "bantoustans" doit être condamnée. Enfin, l'effort déployé pour maintenir le système d'*apartheid*, avec les injustices et les iniquités qui lui sont inhérentes, conduit à la répression impitoyable de tous ceux qui s'attachent à modifier le système.

25. Le Gouvernement irlandais n'estime pas quant à lui qu'il n'il n'y a d'autre choix que le désespoir ou le recours à la violence pour changer cet état de choses. Récemment, les faits ont montré que le Gouvernement sud-africain et la communauté blanche au pouvoir réagissaient à l'évolution de la situation internationale et se montraient sensibles aux pressions internationales, si insuffisante et mal conçue qu'ait été leur réaction jusqu'à présent. La communauté internationale devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les échos de l'opinion mondiale parviennent davantage aux Sud-Africains blancs qui occupent des positions influentes. Si, en même temps que le Gouvernement sud-africain, on essaie d'isoler toute la communauté blanche, les uns et les autres en viendront à adopter des attitudes encore plus extrêmes, ce qui déclenchera inévitablement une réaction de la majorité opprimée et se traduira par une tragédie pour toutes les communautés d'Afrique du Sud. La délégation irlandaise croit que le fait d'étaler à la face du monde l'attitude des Blancs d'Afrique du Sud peut fort bien les amener à en changer. Le Gouvernement

sud-africain a montré qu'il se souciait de l'opinion mondiale et notamment de celle du public des pays avec lesquels il a le plus de contacts; en fait, les activités de propagande sur lesquelles le Comité spécial a, à juste titre, attiré l'attention dans son rapport, prouvent bien la réceptivité du Gouvernement sud-africain à cet égard. Qui plus est, les faits nouveaux survenus en Afrique du Sud même permettent d'afficher un optimisme prudent. Au sein de la communauté blanche, on voit se constituer peu à peu une opposition qui refuse bon nombre des aspects essentiels du système. Dans la communauté noire, on assiste à une certaine prise de conscience politique, malgré la persistance des interdictions qui pèsent sur les organisations politiques et malgré la persécution des individus. Les représentants des organisations proscrites ont eux aussi témoigné d'un accroissement de l'activité politique en Afrique du Sud et au-dehors.

26. Le problème qui se pose à l'Organisation des Nations Unies est de faire en sorte que l'opinion mondiale exerce des pressions aussi efficaces que possible sur le Gouvernement sud-africain et sur l'opinion publique blanche, de manière à les persuader qu'il est urgent de procéder à des changements de fond plutôt que de forme. Ces changements doivent permettre en définitive la naissance d'une société au sein de laquelle tous les individus auront les mêmes droits et à laquelle les habitants actuels de l'Afrique du Sud pourront participer sur un pied d'égalité.

27. Le maintien des contacts ne peut être justifié que si cela sert à souligner l'opposition au système et à faire pression pour obtenir des changements. Par exemple, pour ce qui est des sports, les contacts relèvent d'un domaine où une action s'impose pour des raisons de principe et qui peut constituer un instrument de pression efficace. Croyant que l'Afrique du Sud a politisé les sports en introduisant la ségrégation dans les équipes et les activités sportives en général, le Gouvernement irlandais a toujours défendu le principe olympique selon lequel aucune discrimination fondée sur la race, la religion ou l'appartenance politique ne peut être admise dans les manifestations sportives et il a attiré l'attention des organisations sportives irlandaises sur les recommandations pertinentes de l'Assemblée générale. Tout en affirmant que c'est à l'organisation sportive intéressée qu'il appartient de déterminer sa propre attitude, le Gouvernement irlandais s'est publiquement opposé à la participation d'athlètes irlandais à des manifestations organisées en violation du principe olympique, et chaque fois que s'est posée la question d'une manifestation sportive à laquelle participait une équipe sud-africaine, il a fait connaître sa position à l'organisation intéressée. Les organisations sportives du monde entier ont de plus en plus refusé de se mesurer à des équipes sud-africaines, ce qui est un moyen efficace de faire connaître aux Blancs d'Afrique du Sud leur sentiment de répugnance à l'égard du système d'*apartheid*.

28. Tout en se déclarant favorable au maintien de contacts qui, par les pressions exercées, peuvent amener des changements, la délégation irlandaise reconnaît que dans certains domaines il est opportun, voire nécessaire, que les gouvernements adoptent une attitude coordonnée. Compte tenu de la politique de répression intérieure adoptée par le Gouvernement sud-africain et du fait que, en possession d'armements modernes, il est en mesure de résister à tout changement, le Gouvernement irlandais a toujours soutenu

et rigoureusement appliqué l'embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud. Il se félicite de la décision prise par le Gouvernement français de limiter ses ventes de matériel militaire à l'Afrique du Sud et de celle du Gouvernement du Royaume-Uni de mettre fin à l'Accord de Simonstown.

29. Le traitement que le Gouvernement sud-africain réserve à ceux qui cherchent à modifier le système appelle un commentaire particulier de la part des partisans d'un changement pacifique. La délégation irlandaise a déjà témoigné ouvertement de sa solidarité avec les prisonniers politiques. Elle s'est associée de grand cœur au consensus relatif au projet de résolution sur cette question (A/SPC/L.325) tout comme à celui concernant le projet de résolution sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (A/SPC/L.324), fonds auquel elle a récemment apporté sa contribution annuelle. Elle s'est trouvée honorée par le fait que l'International Defence and Aid Fund for Southern Africa, l'un des principaux organes par l'intermédiaire desquels le Fonds d'affectation spéciale exerce ses fonctions, ait choisi de tenir sa conférence annuelle à Dublin.

30. Un rôle particulier s'offre à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la campagne engagée pour mettre fin au système d'*apartheid*: celui de faire en sorte que le monde prenne conscience de la nature pernicieuse de ce système. La délégation irlandaise applaudit aux travaux du Comité spécial et du Groupe de l'*apartheid*, ainsi qu'à ceux des nombreuses organisations nationales bénévoles. C'est en mobilisant l'opinion publique dans les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies que l'on pourra prouver aux Sud-Africains blancs l'ampleur de l'inquiétude internationale.

31. M. NEUGEBAUER (République démocratique allemande) dit que son pays appuie la lutte menée pour l'élimination de toutes les formes de racisme, de discrimination raciale et d'*apartheid*, quels que soient les moyens qui doivent être utilisés, et fournit aux peuples opprimés toute l'assistance politique, morale et matérielle possible. La République démocratique allemande n'entretient pas de relations avec le régime raciste de l'Afrique du Sud et s'est scrupuleusement conformée à toutes les résolutions adoptées en la matière par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Elle estime qu'une politique de soutien aux mouvements de libération nationale constitue un facteur décisif dans la lutte pour l'élimination du régime d'*apartheid*.

32. La République démocratique allemande a été l'un des premiers Etats à signer et à ratifier la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*, et elle prie instamment tous les Etats de devenir parties à cette convention. La République démocratique allemande accueille favorablement les recommandations soumises par le Comité spécial contre l'*apartheid* au chapitre II de son rapport (A/10022), afin d'intensifier encore la lutte contre l'*apartheid*. La délégation de la République démocratique allemande est prête à parrainer et à appuyer toutes les résolutions ayant pour but de mettre fin à cet anachronisme que constitue l'*apartheid* et à les appliquer de façon scrupuleuse.

33. Depuis la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, les événements ont clairement montré que le

régime inhumain de l'*apartheid* tente, en violation du droit international, de garder le pouvoir en utilisant la pression, la diffamation, la terreur et les fausses promesses et en exploitant l'assistance étrangère. La nature anachronique du régime raciste d'Afrique du Sud, dont les pratiques rappellent les heures les plus sombres du fascisme hitlérien, apparaît avec plus d'évidence depuis que les derniers bastions du colonialisme se sont effondrés et que l'oppression et l'exploitation impérialistes, colonialistes et néo-colonialistes ont pris fin. Cependant le régime Vorster cherche, comme par le passé, à arrêter le cours de l'histoire. En promettant la "détente" et en mettant en avant sa politique des "bantoustans", l'Afrique du Sud cherche à gagner du temps et à détourner l'attention de la situation véritable en Afrique du Sud. Cependant, pour la majorité écrasante des Etats, une détente en Afrique du Sud exige l'élimination du régime raciste d'*apartheid* et l'octroi de l'autodétermination aux peuples opprimés d'Afrique du Sud, de Namibie et du Zimbabwe.

34. Tout comme d'autres ennemis de la détente internationale, le régime raciste a, au cours des dernières années, augmenté considérablement son budget militaire. Pendant l'année fiscale 1974/75, ses dépenses militaires ont doublé par rapport à celle de 1972/73. Nul ne peut nier que ce régime joue un rôle important dans les plans stratégiques des milieux impérialistes et doit servir de lien et de tête de pont aux bases militaires de l'océan Indien. La délégation de la République démocratique allemande appuie donc la proposition réclamant un embargo obligatoire sur les armes destinées au régime de Pretoria. Elle s'inquiète vivement, par ailleurs, de ce que l'Afrique du Sud ait accès aux armes nucléaires, ce qui constitue de toute évidence une nouvelle menace à la paix et à la sécurité en Afrique australe. Toute activité d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies permettant à ce régime d'avoir accès aux techniques et au matériel nucléaires nuit aux efforts entrepris par l'ONU pour éliminer le régime raciste.

35. On sait bien que les relations diplomatiques, consulaires et commerciales sont indissolublement liées; la politique commerciale des pays occidentaux à l'égard du Portugal au cours des derniers mois montre comment le commerce peut être utilisé pour influencer l'évolution politique. La délégation de la République démocratique allemande est persuadée qu'un embargo économique sévère appliqué par tous les Etats Membres de l'ONU à l'encontre de l'Afrique du Sud contribuerait efficacement à mettre un terme à la domination raciste dans ce pays, alors que toute coopération avec ce régime le renforce et contrevient aux résolutions de l'ONU. L'Afrique du Sud reçoit aussi d'autres formes de soutien, telles que des prêts, qui lui ont permis de créer sa propre industrie des armements. Le régime a cherché à amener les banques étrangères à investir dans le secteur public, tissant ainsi des liens encore plus étroits entre ces banques et le régime raciste. La République démocratique allemande accueille favorablement la proposition visant à entreprendre un examen exhaustif des activités des sociétés transnationales et elle estime que cet examen devrait être confié au Centre d'information et de recherches de la Commission des sociétés transnationales du Conseil économique et social.

36. Il y a 30 ans, le fascisme hitlérien a été vaincu grâce à la lutte héroïque des peuples de l'Union soviétique et de la coalition antihitlérienne. Cette victoire historique a renforcé les forces de libération nationale et sociale à travers le monde et a hâté l'effondrement du colonialisme et du racisme, permettant à de nombreux peuples d'avancer dans la voie du développement pacifique et du progrès économique et social. Le régime de l'Afrique du Sud représente une menace pour la paix et la sécurité internationales, et les Etats comme les sociétés transnationales qui lui offrent leur collaboration dans le domaine militaire, économique ou financier sont responsables du maintien de l'*apartheid*.

La séance est levée à 13 h 10.

966^e séance

Lundi 27 octobre 1975, à 15 h 25.

Président : M. Roberto MARTINEZ ORDOÑEZ (Honduras).

A/SPC/SR.966

En l'absence du Président, M. Tellmann (Norvège), vice-président, prend la présidence.

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (*suite*)
[A/10050-S/11638, A/10052-S/11641, A/10103-S/11708, A/SPC/174, A/SPC/L.327] :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022);
- b) Rapport du Secrétaire général (A/10281)

DISCUSSION GENERALE (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT invite le représentant du Congrès panafricaniste (PAC) d'Azanie à prendre la parole.

2. M. MAKOTI (Observateur, Congrès panafricaniste d'Azanie) déclare qu'à l'Organisation des Nations Unies on étudie la politique du Gouvernement sud-africain depuis 30 ans. En Azanie, c'est depuis 300 ans que l'on en discute. Si l'on tient compte de tous les efforts déployés en particulier par l'Organisation des Nations Unies et, d'une manière générale, sur le plan national, régional et international, on pourrait penser que le Gouvernement sud-africain s'est laissé persuader qu'il lui faut céder à la pression de l'opinion publique internationale et à l'opposition interne du peuple sud-africain. Cependant, il n'en est pas ainsi. La raison en est peut-être que dans toutes les instances où l'on examine la politique de l'Afrique du Sud, on semble avoir tendance à considérer cette politique comme une question de conscience, et non de coercition. Or, une question de conscience peut se résoudre par le dialogue et la coopéra-